



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial n°149 du 20 septembre
2023**

Cour d'appel de Montpellier

- Décision portant délégation de signature de Messieurs les chefs de cour en matière d'ordonnancement secondaire des agents du SAR, daté du 01 septembre 2023.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1

Bénéficient d'une délégation de signature des Chefs de Cour, en matière d'ordonnancement secondaire pour

- L'établissement des ordres de mission dans l'outil Chorus DT,
- L'établissement des ordres de mission hors outil,
- La validation des états de frais de déplacement et de changement de résidence des magistrats et fonctionnaires du ressort

les agents du Service Administratif Régional:

- **Monsieur Erick RUISI**, Adjoint administratif au service de la gestion budgétaire ;
- **Madame Cindy MAGUIER**, Secrétaire administrative au service de la gestion budgétaire ;
- **Madame Victoria LOUIS**, Secrétaire administrative au service de la gestion budgétaire ;
- **Monsieur Mathieu DOMINGUEZ**, Secrétaire administratif au service de la gestion budgétaire ;
- **Madame Sandra KOMRAUS**, Adjointe administrative au service de la gestion budgétaire ;

- **Madame Carole MANDAR**, Directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire ;
- **Madame Cécile MAS**, Directrice hors classe des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion des ressources humaines ;
- **Madame Houda MOUNIM**, Directrice principale des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion informatique ;
- **Madame Christelle DANDURAND**, Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion de la formation ;
- **Madame Christelle BEAUDELIN**, Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion budgétaire ;
- **Madame Maëva CHAUSSE**, Directrice des services de greffe judiciaires placée. Responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3

La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la directrice de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2023

Le Procureur Général



Jean-Marie BENEY

Le Premier Président



Tristan GERVAIS de LAFOND